

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 Décembre 2019

L' an 2019 et le 19 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de TRUONG Grégory, Maire.

Présents : M. TRUONG Grégory, Maire, Mmes : CLOUET Monique, LACAILLE Adeline, MAIRE Marie, MANAND Christiane, VALLI Sophie, MM : DRUART Jean-Marie, MAURICE Denis, RICHET Olivier, ROSSATO Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration : Excusé(s) : Mmes : DEVIE Noëlle, POCQUAT Sophie, M. PINNETERRE Jean-Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 11/12/2019

Date d'affichage : 20/12/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes
le 20/12/2019

et publication ou notification
du :20/12/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALLI Sophie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2019-63 - Convention de partenariat Familles Rurales - année 2020

2019-64 - Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

2019-65 - Admission de titres en non-valeur

2019-66 - Tarifs 2020

2019-67 - Adhésion à la convention de partenariat de la Ligue Nationale contre le cancer

2019-63 - Convention de partenariat Familles Rurales - année 2020

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant la convention proposée par Familles rurales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat pour la gestion de l'accueil extrascolaire et périscolaire de la commune de Rimogne, et son annexe (fonctionnement et modalités d'organisation).

PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-64 - Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Considérant l'opération de revitalisation du territoire mise en place par la CCVPA,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant les trois fiches actions déposées à ce titre par la commune de Rimogne,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide d'approuver la Convention de Revitalisation de Territoire ci jointe,
Décide de solliciter tous les dispositifs, partenariats et/ou subventions permettant sa mise en œuvre y compris pour son animation,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-65 - Admission de titres en non-valeur

Considérant la liste de pièces n°3919591111 remise par la trésorerie de Rocroi, pour lesquelles les poursuites sont restées infructueuses et qui s'avèrent irrécouvrables.
Après examen de la liste,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'admettre en non-valeur ces titres (sauf le titre T-107, numéro d'ordre 1 et 2) pour un montant de 911.20€.
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-66 - Tarifs 2020

Vente d'herbes

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer, suivant l'indice national des fermages 2019 (soit +1.66%) le tarif de vente d'herbe pour l'année 2019, à Monsieur PROTIN Hubert pour le terrain sis aux Triots de l'Etang à 537.33 euros.

Droits de place

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer pour l'année 2020 les tarifs des droits de place comme suit :

marchand ambulant	2 euros le mètre linéaire
food truck (avec électricité)	3 euros le mètre linéaire
jour de marché (jeudi)	1 euro le mètre linéaire
camion vente	60 euros
expositions diverses	55 euros par jour
Forains pour chaque fête du samedi au mardi	
grand manège	115 euros
manège enfantin	57 euros
baraques diverses	7 euros le mètre linéaire
distributeur automatique	5.50 euros l'unité
appareil coup de poing	12 euros l'unité
Cirque	100 euros

Services aux communes extérieures

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer pour l'année 2020 les tarifs suivants :

- Débroussaillage : 45€ par heure
- Déneigement : passage tractopelle : 90€ par passage
- Déneigement : passage tractopelle + sel : 110€ par passage
- Location du karcher thermique avec citerne : 100€ par jour
- Location du podium : 400€ par week-end (transport, montage, démontage)

Location de la Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de fixer pour l'année 2020 le tarif de location de la salle polyvalente comme suit:
Période hivernale du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre
Période estivale du 1^{er} avril au 30 septembre

	HABITANT RIMOgne	HABITANT EXTERIEUR	ASS RIMOgne	ASS EXT
<i>CHEQUE DE CAUTION</i>	320	480	320	480
<i>CHEQUE DE CAUTION NETTOYAGE</i>	50	50	50	50
	<i>ÉTÉ / HIVER</i>	<i>ÉTÉ / HIVER</i>		<i>ÉTÉ / HIVER</i>
Repas privé/dansant soirée privée/dansante	270 / 320	420/480	170	380 / 420
VIN D'HONNEUR CEREMONIE-CAFE (jusque 20h maxi)	125	150	90	160
CAFÉ ENTERREMENT	GRATUIT	GRATUIT	-	-
MANIFESTATIONS DIVERSES	-	-	65	180
LOTO	-	-	100	180

Location de la Salle Eugène Damas -

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à pour l'année 2020 le tarif de location de la salle Eugène DAMAS comme suit :

Période hivernale du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre

Période estivale du 1^{er} avril au 30 septembre

	HABITANT RIMOgne	ASS RIMOgne
<i>CHEQUE DE CAUTION</i>	320	320
<i>CHEQUE DE CAUTION NETTOYAGE</i>	50	50
	<i>ÉTÉ / HIVER</i>	
Repas privé/dansant soirée privée/dansante	220 / 260	140
VIN D'HONNEUR CEREMONIE-CAFE (jusque 20h maxi)	100	-
CAFÉ ENTERREMENT	GRATUIT	-
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - RÉUNION	-	GRATUIT
MANIFESTATIONS DIVERSES	-	65

LOTO	-	100
------	---	-----

Location du Mille Club

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif de location du Mille Club pour l'année 2020 comme suit :

Habitant de Rimogne

Repas privé 120 euros

Vin d'honneur 65 euros

Habitant extérieur

Repas privé 150 euros

vin d'honneur 85 euros

Location de la salle de réunion du gros caillou aux associations extérieures

Le Conseil Municipal,

sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif de location pour la salle de réunion du Gros Caillou, pour l'année 2020, réservée à l'usage des associations extérieures comme suit :

Réunion : 50€

Caution : 200€

Location des gîtes municipaux

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs de locations des gîtes, pour l'année 2020, suivants :

Semaine : du vendredi 15H au vendredi 10H

Week-end : du vendredi 15H au lundi 10H

Haute saison du 1er juin au 30 septembre + les vacances scolaires (zone B)

Gîte n° 1 (8 personnes) : 420 € la semaine

Gîte n° 2 (6 personnes) : 350 € la semaine

Basse saison du 1er octobre au 30 mai

Gîte n° 1 : 350 € la semaine

Gîte n° 2 : 280 € la semaine

Toutes saisons

Gîte n° 1 : 200 € le week-end,

Gîte n° 2 : 150 € le week-end,

Toutes saisons

Gîte 1 : nuit supplémentaire (67€)

Gîte 2 : nuit supplémentaire (50€)

DECIDE d'appliquer le versement d'un acompte de 25% ainsi qu'une caution de 500€ pour chaque gîte.

Location de matériels divers

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif de la location de matériels divers pour l'année 2020 comme suit :

chaise (ancien matériel de la salle polyvalente) 1.65 euros l'unité

table (ancien matériel de la salle polyvalente) 2.50 euros l'unité

banc 1.65 euros l'unité

barrière de sécurité 1.65 euros l'unité par 24H

Chèques de caution pour les locations de salles et de matériels

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de réclamer un chèque de caution à chaque location de salle comme suit :

Pour la salle polyvalente et la salle Eugène DAMAS

habitant ou association de Rimogne : 320 euros pour les dégâts matériels et 50 euros pour l'entretien de la salle et de la vaisselle

habitant ou association extérieur(e) : 480 euros pour les dégâts matériels et 50 euros pour l'entretien de la salle et de la vaisselle

DECIDE de réclamer un chèque de caution à chaque location de matériel divers comme suit :

habitant de Rimogne ou extérieur : 310 euros pour les dégâts divers

Casse ou disparition de vaisselle

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif pour l'année 2020 pour la casse ou la disparition de la vaisselle louée, comme suit

suit verre tulipe	2.70 euros l'unité
flûte	2.80 euros l'unité
verre blida	2.20 euros l'unité
tasse à café	2.00 euros l'unité
couteau	6.30 euros l'unité
fourchette	4.70 euros l'unité
grande cuillère	4.00 euros l'unité
petite cuillère	4.00 euros l'unité
assiette plate décor	8.00 euros l'unité
assiette dessert décor	8.00 euros l'unité
soucoupe	2.00 euros l'unité
bol	2.80 euros l'unité
corbeille à pain	5.50 euros l'unité
ramequin	2.40 euros l'unité
plat en inox	6.00 euros l'unité
assiette creuse arcopal	2.80 euros l'unité

Détérioration ou vol de matériel

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

FIXE le tarif pour l'année 2020, concernant la détérioration ou la disparition de matériel comme suit :

chaise	100 euros l'unité
table	210 euros l'unité
banc	49 euros l'unité
barrière de sécurité	97 euros l'unité
portemanteau	40 euros l'unité
bloc de sécurité	84 euros l'unité
sèche-mains	150 euros l'unité
cendrier	150 euros l'unité
porte-parapluie	150 euros l'unité
tableaux reproduction	300 euros l'unité
télécommande climatisation	100 euros l'unité
extincteur	100 euros l'unité
recharge extincteur	50 euros l'unité

Accès à la médiathèque et à Internet

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif d'accès à la médiathèque pour l'année 2020 comme suit :

Adulte Rimogne :	5.50 euros par an
Adulte extérieur :	8.50 euros par an
Enfant scolarisé pendant l'école :	gratuit
Enfant de moins de 16 ans :	1.80 euros par an
Chômeurs, étudiants, handicapés habitant Rimogne :	2.80 euros par an

(sur présentation d'un justificatif)

Facturation pour perte ou détérioration livre, CD, DVD empruntés à la médiathèque

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer un tarif pour perte ou détérioration d'un livre, d'un CD ou d'un DVD empruntés à la médiathèque à raison du prix d'achat du livre, CD ou DVD, majoré d'une pénalité de 2 euros.

Les recettes seront encaissées sous forme de titre de recette transmis à l'intéressé.

Musée de l'ardoise – entrées

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré

DECIDE de fixer les tarifs de la Maison de l'Ardoise pour l'année 2019 de la façon suivante :

- Tarif habitants de Rimogne (sur présentation d'un justificatif) : gratuit
- Tarif adultes : 7 €
- Tarif jeunes (moins de 16 ans, demandeurs d'emploi, personnes handicapées) : 3 €
- Tarif groupes (minimum de 10 personnes) : 4.50 €
- Tarif scolaires : 2€
- Tarif enfant (- de 5 ans) : gratuit

Tarifs photocopies

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif des photocopies comme suit :

Photocopie en noir et blanc

format A4 recto 0.25 euros

format A4 recto verso 0.50 euros

format A3 recto 0.50 euros

format A3 recto verso 1.00 euros

Photocopie en couleurs

format A4 recto 0.90 euros

format A4 recto verso 1.80 euros

format A3 recto 1.80 euros

format A3 recto verso 3.60 euros

Loyers communaux

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer, suivant l'indice de référence de l'augmentation de l'inflation du 3^{ème} trimestre 2019, soit +1.20 % les loyers communaux pour l'année 2020 comme suit :

171 rue du Gard - côté gauche : 411.16 euros par mois

171 rue du Gard - côté droit : 358.77 euros par mois

127 rue du Gard : 282.47 euros par mois

22 rue du Gard : 685.06 euros par mois

170 rue François Mitterrand : 607.34 euros par mois

41 bis place de la République: 518.98 euros par mois + 70€ charges

Concessions au cimetière et au columbarium

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer pour l'année 2020, le tarif des concessions de terrains dans le cimetière communal comme suit :

concession trentenaire 85 euros

concession cinquantenaire 165 euros

DECIDE à l'unanimité de fixer pour l'année 2020, le tarif des emplacements dans le columbarium comme suit :

1 cellule pour 1 urne pour 30 ans 400 euros

1 cellule pour 2 urnes pour 30 ans 720 euros

1 cellule pour 3 urnes pour 30 ans 1 030 euros

1 cellule pour 1 urne pour 50 ans 670 euros

1 cellule pour 2 urnes pour 50 ans 1 200 euros

1 cellule pour 3 urnes pour 50 ans 1 720 euro

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-67 - Adhésion à la convention de partenariat de la Ligue Nationale contre le cancer

Dans le cadre de la politique de santé, il est proposé à notre commune de s'associer à la Ligue Nationale contre le cancer. Cette dernière propose une campagne de sensibilisation aux dangers liés à la consommation du tabac auprès des parents et enfants.

Un affichage de panneaux « espace sans tabac » visera à dénormaliser le tabac dans les espaces publics, spécifiquement au niveau des aires de jeux.

Considérant que l'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des collectivités pour participer à la lutte contre le tabac,

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'approuver le partenariat avec la ligue contre le cancer,
AUTORISE le Maire à signer avec le Comité des Ardennes, représenté par Mme Aurélie Trussardi
Regnier, la convention de partenariat.
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 20/12/2019
Le Maire
Grégory TRUONG